

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 octobre 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay.
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absence motivée :

Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2015-10-315

Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

5 octobre 2015

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de septembre 2015;
4. Comptes à accepter – Septembre 2015;
5. Dépôt de documents :
 1. Accusé réception – Dépôt du projet de la caserne envoyé par madame Pascale Turcotte;
 2. MMQ – Accusé de réception;
 3. Ministère de la Sécurité publique – Accusé de réception et confirmation d'ouverture de dossier;

4. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Habitats fauniques;
 5. CPTAQ – Dossier 9278-5252 Québec inc.;
 6. Avis de non-conformité – Monsieur Roberto Gattuso;
 7. CSST – Rapport d’intervention et lettre;
 8. Activités financières – 31 août 2015;
 9. Étude archéologique – Eau potable;
 10. MMQ – Ouverture de dossier;
 11. MRC de la Matapédia – Réorganisation des services de développement économique et local;
 12. MAMROT;
 13. Offre alimentaire;
 14. Livre *Trois histoires de bravoure* écrit par monsieur Luc Bertrand;
6. Demandes d’appui :
1. Maison des Jeunes de Sayabec;
 2. CPE L’Enfant joue;
 3. Comité de développement socio-économique de Sayabec;
 4. Camp musical du lac Matapédia;
 5. Hockey sénior Hôtel Gagnon;
 6. Diablos Volleyball – Rue payante;
 7. Club des 50 ans de Sayabec;
 8. Madame Karine-Julie Guénard;
 9. Comité Culture et Concertation;
7. Invitations :
1. Fête des Moissons;
 2. Grand Prix cycliste;
 3. Richard Poirier et Frères électrique;
 4. Politique d’égalité entre les femmes et les hommes;
 5. FQM – Formation;
 6. Rassemblement jeunesse matapédien 2015;
 7. Centre des femmes de la Vallée de la Matapédia;
8. Règlements d’emprunt :
1. 2014-05 – Boulevard Joubert Ouest – Paiement de factures;
 2. 2013-03 et 2015-01 – Caserne de pompiers – Paiement de factures;
 3. 2015-05 – Mise aux normes de l’eau potable – Paiement de factures;
9. Réserves financières – Règlements d’emprunt 2014-04 (Skate park) et 2005-11 (infrastructures route Rioux);
10. Dérogations mineures :
1. Monsieur Éric Élément;
 2. Monsieur Normand Beaulieu;
11. Conciergerie d’Amqui :
1. Soumission – Collecte;
 2. Sondage;
12. Programmation partielle – Taxe d’accise 2014-2018;
13. Règlement 2015-08 – Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l’hiver 2015-2016 – Adoption;
14. Motion – Félicitations – Richard Poirier et Frères électrique;

15. Office des personnes handicapées du Québec – Démarche Municipalité amie des aînés;
16. Entente de développement culturel;
17. Mise aux normes – Eau potable :
 1. Mandat à la MRC – Appel d’offres – Services professionnels pour de la construction;
 2. Mandat – Ruralys –Inventaire archéologique;
18. Remboursement – Dérogation mineure – Rue Saindon;
19. Analyse organisationnelle – Offre de services – Groupe Mallette d’Amqui;
20. Uniboard – Surpresseur;
21. Affaires nouvelles :
 1. Ministère des Transports;
 2. _____;
 3. _____;
22. Période de questions;
23. Prochaine réunion – 2 novembre 2015;
24. Levée de la séance.

Résolution 2015-10-316

Procès-verbaux

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter le procès-verbal de septembre 2015 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

Résolution 2015-10-317

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de septembre 2015 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 36 678.58 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	1 125.00\$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	356.42 \$
BELLE MÉDIA	844.11 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	47.14 \$
BENOIT JALBERT INC.	86.23 \$
BIO-VALLÉE	989.17 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	244.36 \$
IMPRIMERIE MULTI-MÉDIA	1 086.51\$

CLEROBEC INC.	1 123.41 \$
COMITÉ DE LA FÊTE AU VILLAGE	937.19 \$
DOMPIERRE GILBERT	900.00 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
ÉQUIPEMENT BELZILE INC.	376.36 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	16.07 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	220.50 \$
FENETECH AMQUI INC.	4 778.79 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28.00 \$
GARAGE DENIS SHEEHY	229.95 \$
GROUPE LECHASSEUR	1 647.54 \$
GROUPE PAGES JAUNES	248.46 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	187.99 \$
LA CABOOSE	20.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	101.18 \$
LES PRODUCTIONS MICHEL COUTU	51.74 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	1 302.54 \$
MULTI-LIGNES DE L'EST	1 616.55 \$
MMQ	2 500.00 \$
DISTNET INC.	2 508.31 \$
OK CENTRE DU PNEU	34.38 \$
OUELLET JÉRÉMIE	90.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES	519.44 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	66.00 \$
PELLETIER ANTOINE	262.92 \$
PNEUS F.M. INC.	2 446.79 \$
PRAXAIR	136.76 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	994.25 \$
RACJ QUÉBEC	172.00 \$
RÉAL HUOT INC.	4 693.00 \$
ROBERT BOILEAU INC.	2 530.03 \$
SÉCURITÉ BERGER	612.30 \$
SERVICE D'INCENDIE DE LA MRC.	100.00 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	270.20 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
GRAND TOTAL	36 678.58 \$

En début de rencontre, Mesdemoiselles Juliette Fortin et Anne-Marie Desjardins se sont présentées afin de souligner leur participation à des compétitions de patinage artistique. Le 29 août dernier, madame Juliette Fortin a été sélectionnée sur l'équipe de développement provinciale D et elle reçoit une bourse pour sa deuxième place au championnat section B au niveau provincial à Trois-Rivières. Elle reçoit aussi une bourse pour sa première place à la compétition Star régionale.

Madame Anne-Marie Desjardins, quant à elle, a reçu une médaille de bronze à la compétition Star régionale et elle a rejoint les finalistes pour la grande finale provinciale Michel Proulx à St-Jean sur le Richelieu, elle reçoit un prix.

Madame Danielle Marcoux, mairesse procède à la remise des bourses de mesdames Fortin et Desjardins.

Dépôt de documents :

- 5.1. Madame Pascale Turcotte, agente de développement socio-économique nous fait parvenir un courriel confirmant la réception du dossier de la caserne au programme PIQM.
- 5.2. Une correspondance de la Mutuelle des Municipalités nous informe qu'une somme de 8 587.45 \$ sera versée concernant le sinistre survenu chez madame Laurie Turcotte et monsieur Patrick Blanchette.
- 5.3. Une lettre reçue du ministère de la Sécurité publique nous indique qu'ils ont reçu le formulaire de réclamation de la municipalité concernant la demande au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels concernant les inondations survenues du 10 au 16 avril dernier. Le numéro de dossier est le 6077.
- 5.4. Réception d'une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui nous donne des informations concernant la Loi sur les habitats fauniques.
- 5.5. Une lettre expédiée par la Commission de protection du territoire agricole nous indique qu'elle a bien reçu la demande d'autorisation de 9278-5252 Québec inc. Le numéro de dossier est le 410540.
- 5.6. Avis d'infraction concernant le numéro de matricule 9080-90-0474 pour un immeuble situé au 34, rue Boulay à Sayabec.
- 5.7. Un rapport d'intervention provenant de la CSST et concernant une demande de réintégration de la mutuelle pour le lieu de travail du 6, rue Marcheterre est déposé au conseil municipal.
- 5.8. Dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier du rapport des activités financières de la municipalité de Sayabec pour l'exercice se terminant le 31 août 2015.
- 5.9. Dépôt de l'étude de potentiel archéologique réalisée par la firme Ruralys dans le cadre du programme de mise à jour des installations d'eau potable de la municipalité de Sayabec.
- 5.10. Une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec nous indique qu'ils accusent réception de l'avis de réclamation reçu concernant l'émanation d'odeur d'essence survenue le 15 septembre 2015 suite à des travaux.
- 5.11. Document de la MRC de La Matapédia concernant la réorganisation des services de développement économique et local – Adoption de la recommandation du comité élargi MRC/CLD.
- 5.12. Dépôt d'un document que nous avons reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant les modalités d'utilisation des mesures d'allègement pour les sites d'enfouissement et les sites contaminés.
- 5.13. Réception d'une lettre ouverte concernant l'offre alimentaire lors d'événements et festivités. Celle-ci mentionne l'urgence de statuer officiellement sur l'obligation d'offrir des alternatives représentant des aliments à valeur nutritive élevée lors des événements se tenant dans la municipalité.

5.14 Dépôt du livre *Trois histoires de bravoure* écrit par monsieur Luc Bertrand dont le lancement a été fait au centre communautaire de Sayabec le 4 octobre dernier.

Résolution 2015-10-318

Demande d'appui – Maison des Jeunes

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$ à la Maison des Jeunes de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation d'un spectacle qui aura lieu le samedi 17 octobre 2015. Les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation de factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent de faire l'achat de deux billets au coût de 10 \$ du billet.

Le point 6.2 CPE l'Enfant joue est reporté à la réunion de novembre 2015.

Résolution 2015-10-319

Demande d'appui - CDESES

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 115 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation d'une soirée-bénéfice qui aura lieu au centre communautaire le mardi 10 novembre 2015.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-320

Demande d'appui – Camp musical du lac Matapédia

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 640 \$ au Camp musical du lac Matapédia de Sayabec afin de les appuyer dans les différentes activités organisées lors des divers camps de l'été 2015.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-321

**Demande d'appui – Hockey
sénior – Hôtel Gagnon**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inviter le Club de Hockey Sénior Hôtel Gagnon à tenir une partie locale à Sayabec et s'il y a lieu une entente pourra être conclue entre le Club et la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-322

**Demande d'appui – Club de
volleyball les Diablos**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le club de volleyball les Diablos de Sayabec à faire une activité de « rue payante » ce qui leur permettra d'amasser suffisamment d'argent afin de payer leurs dépenses dont la participation à des tournois, l'achat de vêtements et finalement diminuer le coût de l'inscription pour les membres pour la saison 2015-2016.

Résolution 2015-10-323

**Demande d'appui – Club des
50 ans**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense mensuelle de 50 \$ d'octobre 2015 à octobre 2016 au Club des 50 ans et plus de Sayabec afin de les appuyer dans l'organisation de leurs soirées qui ont lieu les samedis soirs au centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-324

**Demande d'appui – Madame
Karine –Julie Guénard**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un versement de 25 \$ à madame Karine-Julie Guénard afin de l'aider dans la publication d'un livre pour enfant écrit par sa fille Mésalie. Ce livre a pour but d'expliquer et d'aider l'intégration des personnes autistes dans notre milieu et cela dès leur plus jeune âge. Les profits de la vente iront à une association du Bas-St-Laurent pour les jeunes autistes.

Résolution 2015-10-325

Demande d'appui – Comité Culture et Concertation

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 70 \$ au Comité Culture et Concertation de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation de la soirée « Brassens entre amis » qui a eu lieu le vendredi 18 septembre 2015 au Centre communautaire.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-326

Invitation – Fête des Moissons 2015

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Solange Tremblay et Marielle Roy, conseillères, ainsi que monsieur Jocelyn Caron, conseiller, à la Fête des Moissons qui aura lieu à l'église de Saint-Tharcisius le jeudi 8 octobre 2015 dès 17 h au sous-sol de l'église. Le tout se poursuivra dans l'église à 18 h avec une soirée pour la remise des reconnaissances aux bénévoles de l'année. Il n'y a aucun coût relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-327

Invitation – Grand prix cycliste de La Matapédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Lina Lévesque ainsi que messieurs Jean-Yves Thériault, conseiller, et Gaston Roy au 5 à 8 de reconnaissance du Grand Prix cycliste de La Matapédia qui a lieu à l'hôtel de ville d'Amqui le vendredi 2 octobre 2015 dès 17h. Il n'y a aucun coût relié à cette activité. Par ailleurs, le conseil municipal transmet ses plus sincères remerciements au Club Lions de Sayabec par l'entremise de son président, monsieur Gaston Roy, pour la coordination de la signalisation lors de l'événement tenu à Sayabec le 7 août 2015.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-328

Invitation – Richard Poirier et Frères

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la visite de l'entreprise Richard Poirier & Frères qui se déroulera le 28 octobre prochain à compter de 15 h 30.

7.4 Aucun membre du Conseil municipal n'est disponible pour se présenter à l'invitation concernant la politique d'égalité entre les hommes et les femmes.

Résolution 2015-10-329

Invitation – Formation FQM

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Jocelyn Caron et Robert-Luc Blaquièrre, conseillers, à une formation sur la gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour. Cette formation offerte par la COMBEQ et la FQM aura lieu le 20 octobre 2015 de 8 h 30 à 16 h 30 à Matane. Le coût de cette formation est de 396 \$, plus taxes, pour les non-membres de la COMBEQ.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-330

Invitation – Rassemblement jeunesse matapédien

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à une conférence de presse concernant le rassemblement jeunesse matapédien 2015 qui aura lieu le 7 octobre à compter de 10 h au Wagon Lynewood, 209 Boul. St-Benoit Ouest à Amqui. Au cours cette conférence de presse, l'organisme dévoilera la programmation complète de l'événement qui se déroulera les 6 et 7 novembre prochains. Il n'y a aucun coût relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-331

Invitation – Marche des femmes

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Marielle Roy, conseillère, à la chaîne humaine matapédienne organisée par le Centre de femme de la Vallée de la Matapédia qui aura lieu le mercredi 14 octobre de 11 h 30 à 14 h à la gare d'Amqui. Cette activité est organisée dans le cadre de la Marche mondiale

des femmes 2015. Il n'y a aucun coût relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-10-332

**Règlement 2014-05 –
Réhabilitation 7, boul.
Joubert Ouest – Paiement de
factures**

Proposé par monsieur Yves Labonté conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au coût total de 1 594.75 \$, taxes incluses, en lien avec le projet de réhabilitation du terrain de l'ancien CLSC.

<u>Règlement 2014-05 - Réhabilitation CLSC</u>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50%	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Nelson Banville	1516737	1 000 \$	99.75 \$	50.00 \$	49.88 \$	1 049.87 \$	1 149.75 \$	11-sept-15
								Certificat de piquetage
Alyson Design	188821	445.00 \$	-----	-----	-----	445.00 \$	445.00 \$	15-sept-15
								Affiche Coroplast et installation
<u>TOTAL</u>		<u>1 445.00 \$</u>	<u>99.75 \$</u>	<u>50.00 \$</u>	<u>49.88 \$</u>	<u>1 494.87 \$</u>	<u>1 594.75 \$</u>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 494.87 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 99.88 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-10-333

Règlements 2013-03 et 2015-01 – Caserne de pompiers – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au coût total de 764.35 \$, taxes incluses, concernant le projet de caserne de pompiers.

<u>Règlement 2013-03 et 2015-01 - Caserne de pompiers</u>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Gestion conseil PMI	329	360.00 \$	35.91 \$	18.00 \$	17.96 \$	377.95 \$	413.91 \$	25-août-15

								Étude branchement caserne sur biomasse
Englobe Corp.	900172501	304.80 \$	30.40 \$	15.24 \$	15.20 \$	320.00 \$	350.44 \$	11-sept-15
								Honoraires
TOTAL		664.80 \$	66.31 \$	33.24 \$	33.16 \$	697.95 \$	764.35 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 697.95 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03 et 2015-01. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 66.40 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-10-334

Règlement 2015-05 – Eau potable – Paiement de factures

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 463 à l'entreprise Ruralys au coût total de 1 724.63 \$, taxes incluses, pour l'étude de potentiel archéologique concernant la mise aux normes de l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 574.81 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2015-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 149.82 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-10-335

Règlements d'emprunt et réserves financières

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que les réserves financières créées par les soldes des règlements d'emprunt suivants remboursent au compte courant 500714 les montants de capital et intérêts pour l'année 2015 pour le financement permanent de ceux-ci :

Règlement d'emprunt 2014-04 – Décrétant une dépense de 75 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$ pour l'aménagement d'un skate-park

Capital : 6 300 \$ + intérêts de 2 948 \$ pour un total de 9 248 \$ donc un montant remboursé de 9 248 \$

Règlement d'emprunt 2005-11 – Infrastructures route Rioux

Capital : 3 296.92 \$ + intérêts 811.83 \$ pour un total de 4 108.75 \$ moins 75% payable par une taxe de secteur soit 3 081.56 \$ donc il reste 1 027.19 \$ comme montant à rembourser.

Résolution 2015-10-336

**Dérogation mineure -
Monsieur Éric Élément**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL140225 de Monsieur Éric Élément pour la propriété située au 113, chemin Poirier. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande cette demande.

Le demandeur désire obtenir une dérogation mineure afin de régulariser une situation non conforme créée par l'ancien propriétaire.

Selon le règlement de zonage 2005-04, un maximum de deux bâtiments accessoires isolés (en calculant seulement les garages et les remises) peut être implanté par bâtiment principal. Présentement, on retrouve sur la propriété visée deux (2) remises et un (1) garage.

Résolution 2015-10-337

**Dérogation mineure -
Monsieur Normand Beaulieu**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DPDRL150185 de Monsieur Normand Beaulieu pour la propriété située au 9, chemin Tremblay à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de Sayabec de modifier la réglementation concernant les propriétés existantes en bordure des lacs puisque ces dernières ont généralement la façade du côté du plan d'eau et non du côté de la route du chemin.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage résidentiel qui ne peut respecter les normes de localisation ainsi que la hauteur maximale prescrite au règlement de zonage.

Selon le règlement de zonage numéro 2004-05, l'implantation du garage est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance inférieure ou égale à 15 mètres de la ligne de rue, la marge de recul avant est la même que celle prescrite pour le bâtiment principal et la marge de recul latérale et arrière est de 1.2m sans ouverture et 2m si le mur comporte une ouverture. Le projet du demandeur consiste à construire un garage résidentiel en cour avant malgré que le bâtiment principal n'est pas à 15m de la ligne avant. Celui-ci sera positionné à plus ou moins 1.01 mètre de la ligne avant, le règlement exige 7m et à plus ou moins à 1.06m de la limite latérale gauche, le règlement exige 1.2m, car il n'y a pas d'ouverture sur le mur.

La construction projetée excède également la hauteur permise par la réglementation municipale qui est de 5m, celui-ci aura une hauteur de plus ou moins 6.12m.

Résolution 2015-10-338

Soumission - Matières

résiduelles

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 121985 au coût de 4 369.05 \$, taxes incluses, à l'entreprise Conciergerie d'Amqui pour l'ajout de collectes supplémentaires pour 19 commerces de la municipalité de Sayabec. Le montant s'établit comme suit : 19 commerces à 50 \$ la cueillette. Les cueillettes ont été faites le 24 juillet, les 7 et 21 août ainsi que le 4 septembre 2015.

Résolution 2015-10-339

Matières résiduelles – Sondage

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à remplir le sondage intitulé : Collecte des matières résiduelles secteur Est, Ouest et ville d'Amqui envoyé par la Conciergerie d'Amqui.

Résolution 2015-10-340

Taxe sur l'essence (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que :

- La municipalité de Sayabec s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Sayabec s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délinquant ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité de Sayabec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité de Sayabec s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Sayabec s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité de Sayabec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Résolution 2015-10-341

**Règlement 2015-08 –
Ouverture des chemins
d'hiver**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2015-08

CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2015-2016.

Attendu qu'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 8 septembre 2015 par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller;

Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2015 – 2016;

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2015-2016 :

Rues du village	12,25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km
Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km
Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km

Route Pouliot	1,49 km
soit une longueur d'environ	<hr/> 32,17 km

Il est donc proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement 2015-08 – *Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2015-2016* soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2014-11 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2015.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2015-10-342

Motion – Entreprise Richard Poirier et Frères

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à l'entreprise Richard Poirier et frères pour le prix obtenu lors du congrès de l'Association de la construction du Québec. Chaque année, à l'occasion de ce congrès, le Banquet Reconnaissance est organisé afin de souligner l'excellence des entreprises membres de l'Association. Cette année, l'entreprise sayabécoise s'est vu remettre la distinction régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles.

Résolution 2015-10-343

Office des personnes handicapées

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter les suggestions de l'Office des personnes handicapés du Québec concernant la démarche Municipalité amie des aînés.

Résolution 2015-10-344

Développement culturel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec s'est dotée d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture en 2007;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes sayabécois, notamment la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit, le comité Culture et concertation de Sayabec, la Gare patrimoniale de Sayabec et le Camp

musical du lac Matapédia, contribuent à la vitalité culturelle du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec souhaite trouver de nouvelles avenues afin de bien supporter ces organisations dans leurs actions et de leur permettre de bonifier leurs activités et de développer de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia bénéficie actuellement d'une entente de développement culturel en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour la réalisation de certains projets culturels;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se terminera à la fin de l'année 2015 et que les projets s'y rattachant seront complétés d'ici la fin de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la région a toujours des besoins en matière de développement culturel et que la réalisation de certaines actions culturelles permettrait d'en combler certains;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, la MRC de La Matapédia ainsi que la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia ont signifié être disposés à investir dans une nouvelle entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de La Matapédia ont invité la municipalité de Sayabec à devenir partenaire de ladite nouvelle entente de développement culturel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec ce qui suit :

- Confirmer à la MRC de La Matapédia et à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications que la municipalité de Sayabec est disposée à investir dans la prochaine entente de développement culturel (2016) un montant maximal de 5 000 \$ réparti comme suit : 4 000 \$ pour le Plan sur le livre, 1 000 \$ pour le patrimoine culturel.

Résolution 2015-10-345

MRC de La Matapédia - Mandat

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à l'appel d'offres pour les services professionnels de production des plans et devis pour construction dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau

potable.

Résolution 2015-10-346

Ruralys – Mandat

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la firme Ruralys à procéder à l'inventaire archéologique des terrains situés le long de la route Sainte-Paule dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'eau potable pour un montant de 3 780 \$, taxes incluses. Un archéologue et un technicien seront nécessaires. Les honoraires comprennent également la préparation, le terrain, le rapport ainsi que les frais de séjour et les déplacements.

Résolution 2015-10-347

Remboursement Monsieur Michel Poirier

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le remboursement de 350 \$ à Monsieur Michel Poirier demeurant au 17, rue Saindon à Sayabec pour la dérogation mineure DPDRL150068. Cette dérogation a été demandée en juillet 2015 afin de régulariser la clôture autour de la piscine de monsieur Poirier qui ne respectait pas la réglementation municipale, mais qui respectait toutefois la réglementation provinciale. Un courriel de monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal, nous confirme que la réglementation municipale concernant les piscines est effectivement plus sévère sur plusieurs points que la réglementation provinciale, mais que toutefois cette dernière est totalement conforme.

Résolution 2015-10-348

Groupe Mallette d'Amqui – Mandat – Dynamique organisationnelle

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la firme Mallette d'Amqui à procéder au diagnostic sommaire de gestion et de la dynamique organisationnelle au coût de 20 800 \$ plus les taxes.

Résolution 2015-10-349

Uniboard – Surpresseur

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander aux responsables de la pompe de surpression pour le réseau d'incendie de l'usine Uniboard Canada de respecter la procédure établie afin d'éviter des bris dans le réseau de conduite d'eau de la municipalité de

Sayabec. Cette résolution s'impose suite à une rencontre avec la direction d'Uniboard Canada qui a eu lieu le mercredi 16 septembre 2015.

Ces bris occasionnés par de mauvaises pratiques engendrent des coûts substantiels, car entre autres, il faut effectuer la réparation des conduites ou des fuites qui ont été détectées. L'augmentation du coût de l'électricité est aussi une conséquence directe, car il y a une demande plus grande de la part des pompes du réservoir d'eau potable.

Résolution 2015-10-350

**Travaux de la route 132 –
Ministère des Transports**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers municipaux de Sayabec de demander au ministère des Transports de tenir une rencontre de travail avec les représentants de la municipalité de Sayabec afin de discuter et d'assurer une meilleure coordination des travaux de la route 132 où, plus particulièrement, des interventions sur les infrastructures de la municipalité sont requises. Ce faisant, la municipalité de Sayabec pourra obtenir une meilleure évaluation des coûts que les travaux peuvent engendrer et ainsi les prévoir à son budget.

Par la même résolution, ayant appris que les bordures de trottoirs sont coulées à même les trottoirs en béton, les membres du conseil municipal se questionnent sur cette façon de faire, car habituellement, les bordures sont installées avant de couler le béton pour la fabrication des trottoirs.

Les membres du conseil municipal soulèvent aussi le fait que cette nouvelle façon de faire peut causer des problèmes lors des opérations de déneigement alors que les trottoirs risquent d'être endommagés, car plus aucune protection ne recouvre ceux-ci. Nous demandons qu'une bordure autonome en béton soit installée avant que le béton des trottoirs ne soit coulé, et ce, du coin de la rue de l'Église jusqu'à l'extrémité des travaux coté Est.

Au début des travaux, des bordures de granit étaient déjà installées et celles-ci ont été enlevées. Le conseil municipal demande à récupérer ces bordures afin de les utiliser pour nos besoins.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal demandent à ce que le branchement électrique de l'enseigne appartenant à la Municipalité de Sayabec au coin de la rue Lacroix soit réparé avant la fin des travaux.

Finalement, nous déplorons le fait qu'une rencontre de démarrage ait été demandée, mais qu'elle n'ait jamais eu lieu comme convenu, ce qui a entraîné des difficultés de coordination entre la municipalité de Sayabec et l'entrepreneur général des travaux. Afin de remédier à la situation présente, nous vous demandons une rencontre dans le but de bien planifier la suite des travaux qui sont prévus pour l'année 2016.

22. Période de questions :

1. Madame Ginette Lemieux apporte quelques précisions concernant l'entente culturelle. Elle précise que si la municipalité de Sayabec investit 5 000 \$ le ministère de la Culture investira le même montant

considérant que la municipalité de Sayabec possède une politique culturelle.

2. Des personnes voudraient plus de tranquillité de la municipalité entre 20 h et 8 h.
 3. Un citoyen demande à ce qu'un luminaire supplémentaire soit installé sur la rue Lefrançois.
 4. Dans la rue Saindon, il est demandé d'ajouter une pancarte pour la vitesse indiquant 30 km/h puisqu'il s'agit d'une zone scolaire, mais qu'aucun panneau ne l'indique présentement.
 5. Une demande est aussi formulée afin qu'une affiche « sens unique » soit ajoutée sur la rue St-Arthur, du côté de la rue Marcheterre afin de rendre la signalisation plus claire.
-

Résolution 2015-10-350

Levée de la séance

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 34.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier